

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées - Orientales
COMMUNE DE MONTOLO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N° 17 / 2026

Convocation en date du mardi 21 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Conseillers municipaux présents : 11

Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :

Séance du mercredi 29 avril 2026

Sous la présidence de Mme Marie-José MACABIES, Maire.
A la Mairie de Montbolo

Présents : Mme Marie-José MACABIES (Maire), M. Éloi BELLIER, Mme Joëlle CAYRE, M. Aymeric LANEZ, Mme Marie-Emmanuelle BELLIER, M. Éric VÉZIAT, Mme Stéphanie MARTIN, M. Patrice MOLINES, M. Mathieu SABARD, Mme Manon GAYTON, M. David LARISTAN

Procurations :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. Éloi BELLIER assisté de M. Jérôme BRUNA secrétaire de mairie

Objet de la délibération : Vote du Compte Administratif de l'année 2025 (délibération 17 – 2026)

M. BRUNA explique que le Compte Administratif (CA) est le bilan des comptes de la commune de Montbolo présenté par Mme le Maire sur l'année écoulée.

Il communique au Conseil Municipal la synthèse des résultats du CA de l'année 2025 avec documents comptables à l'appui.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le vote du Compte Administratif (CA) se fait sans la présence de Mme le Maire qui quitte la salle du Conseil.

L'assemblée est donc invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CA 2025 qui sera Mme Stéphanie MARTIN. Elle invite l'assemblée à se prononcer sur le CA 2025.

Le compte administratif de la commune de Montbolo présente pour l'exercice comptable 2025 les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
2025	143 914,09 €	98 250,79 €
Report 2024	44 687,26 €	
A reporter en 2025	90 359,56 €	

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
2025	293 545,01 €	286 727,87 €
<i>Résultat de l'exercice</i>		- 6 817,14 €
Report 2024		365 667,68 €
Résultat cumulé	€	€
Résultat à affecter		358 850,54 €

RÉSULTAT

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 6 817,14 €
Résultats antérieurs reportés	365 667,68 €
Résultat à affecter	358 850,54 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 90 350,40 €
Besoin en financement si négatif	- 90 350,40 €
Résultat net à affecter	268 499,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres des membres présents ou représentés (10 voix pour et une abstention) :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année 2025, tel que défini dans les documents ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document ou acte y afférent ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme, à Montbolo, le 30 avril 2026.



Le Maire,
Marie-José MACABIES,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité, ou contentieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

II
A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		A	B	G	H
		293 545,01	143 914,09	286 727,87	98 250,79
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	365 667,68
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	44 667,26	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		= G + H + I + J	
		482 146,36		750 646,34	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F		= K + L	
		0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E		= G + I + K	
		293 545,01		652 395,55	
	Section d'investissement	= B + D + F		= H + J + L	
		188 601,35		98 250,79	
		TOTAL CUMULE		= A + B + C + D + E + F	
		482 146,36		= G + H + I + J + K + L	
		750 646,34			

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.